



## Demande d'utilisation du N° de SIRET de l'OCCE 78

Le N° SIRET (Système d'identification du répertoire des établissements) est attribué par l'INSEE aux entreprises et aux associations.

L'association départementale OCCE 78, « personnalité morale », possède un numéro d'immatriculation SIREN et SIRET. Ces numéros prouvent son existence légale et la domiciliation de son siège.

Une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE est désignée comme une « section locale » de l'OCCE 78. Elle peut donc demander à bénéficier, sous certaines conditions, de l'utilisation du N° de SIRET départemental.

**L'utilisation du N° de SIRET de l'Association départemental engage la responsabilité du Président de l'OCCE 78. L'OCCE 78 se réserve le droit de refuser la communication de ce N° pour des activités qui ne seraient pas conformes à ses valeurs et statuts.**

*A noter : la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE 78 n'est pas « L'Ecole ». Certains établissements sont identifiées par un autre N° de Siret, généralement parce qu'ils sont utilisés comme bureaux de votes par la Mairie. Ce N° ne peut être utilisé pour la coopérative scolaire...*

N° Adhérent

### La coopérative scolaire de l'établissement:

Groupe scolaire / Mat / Elém .....

Adresse : .....

78..... Commune : .....

Mail : .....@ac-versailles.fr téléphone .....

**demande à pouvoir utiliser le N° de SIRET de l'association départementale OCCE 78 pour le motif suivant :**

.....  
.....  
.....

Date de la demande : ..... / ..... / 201....

Nom , fonction et signature du demandeur:

Cachet

La réponse motivée de l'OCCE 78 s'effectue par mail à l'adresse académique de l'école.

Le demandeur à bien noté que cette demande est à usage unique. La demande est à renouveler autant de fois que nécessaire.

**Demande à adresser par courrier à l'OCCE 78 ou à [occe78@ac-versailles.fr](mailto:occe78@ac-versailles.fr)**